



2023 - 227

Bras, le 27 juillet 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

ARRETE PORTANT RESTRICTION DE LA CIRCULATION
Fête de la St-Etienne

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.3221-4,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-7,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de l'organisation de la fête votive, place des Allées, qui se déroulera du mercredi 02 août 2023, 08h00 au mardi 8 août 2023 08h00,

ARRÊTE

Art. 1 : Du mercredi 02 août 2023 au mardi 08 août 2023 la circulation sera interrompue de 18h00 à 02h00 :

- Sur la RD35 - rue Octave Gérard au niveau du pont des Allées
- Sur la route du Stade devant la salle des fêtes
- Sur la RD35 direction Brue-Auriac devant l'école Nationale d'Aïkido
- À l'entrée du chemin du Plateau

Art. 2 : Le stationnement sera interdit du mercredi 02 août 2023, 08h00 au mardi 08 août 2023, 20h00 à l'intérieur du périmètre de la fête votive, sur la place des Allées, sur la place des combattants d'Afrique du Nord et des deux côtés de la RD35 en direction de Brue-Auriac, sous peine d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules.

La base de vie des forains sera installée, dimanche 30 juillet 2023, 08h00, au niveau du parking en herbe « pont des Allées ». Une réserve de stationnement sera prévue à l'extrémité du parking.

Art. 3 : Des panneaux de signalisation et des panneaux d'informations seront installés, en agglomération, ainsi que sur les Routes Départementales 28, 35 et 34, de part et d'autre de la zone, et aux sorties des communes limitrophes, pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Art. 4 : Le Maire de BRAS et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.
- Monsieur le Directeur des Routes du Conseil Départemental du Var.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité